

(Traduction)

**ACCORD ENTRE LE CANADA ET LA FINLANDE RELATIF À LA RECONNAISSANCE
DES CERTIFICATS DE JAUGE DES NAVIRES MARCHANDS**

Le Gouvernement canadien et le Gouvernement finlandais,

Désireux de conclure un nouvel accord relatif à la reconnaissance réciproque des certificats d'immatriculation ou autres documents nationaux indiquant la jauge des navires marchands,

Sont convenus de ce qui suit:

ARTICLE PREMIER

Les navires canadiens munis de certificats d'immatriculation ou autres documents indiquant la jauge et dûment délivrés par les autorités compétentes du Canada seront considérés par les autorités finlandaises, sans nouveau mesurage, comme possédant la jauge mentionnée sur ces certificats ou documents.

ARTICLE II

De même les navires immatriculés en Finlande et munis de certificats d'immatriculation ou autres documents nationaux indiquant la jauge et dûment délivrés par les autorités compétentes de Finlande seront considérés par les autorités canadiennes, sans nouveau mesurage, comme possédant la jauge mentionnée sur ces certificats ou documents.

ARTICLE III

L'un ou l'autre Gouvernement peut mettre fin au présent Accord au moyen d'un avis par écrit à l'autre Gouvernement. Un tel avis entrera en vigueur douze mois après la date de sa réception.

ARTICLE IV

Le présent Accord entrera en vigueur le soixantième jour qui suivra la date de sa signature.

L'Accord touchant la reconnaissance réciproque des certificats de mesure de jauge des navires finlandais et britanniques, signé entre la Finlande et le Royaume-Uni le 21 juin 1924, et qui a été en vigueur entre le Canada et la Finlande et renouvelé conformément à un avis donné par le Gouvernement canadien le 27 février 1948, cessera, en conséquence, d'être en vigueur entre les deux pays.

EN FOI DE QUOI les représentants des deux Gouvernements, dûment autorisés à cette fin, ont signé le présent Accord.

FAIT à Helsinki le 5 juin 1963, en double exemplaire, dans les langues anglaise et finnoise, les deux textes faisant également foi.

Pour le Gouvernement canadien

J. H. CLEVELAND

Pour le Gouvernement finlandais

V. MERIKOSKI